

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 10 janvier 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au
300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

Sont présents : MM. Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Est absente : Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLIÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-01-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté et en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-01-2017

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET DU 22
DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux du 6 décembre et du 22 décembre 2016 soient adoptés avec quelques modifications apportées directement à la séance.

03-01-2017

**DÉPÔT DE TOUTES LES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DES 6 MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer que tous les membres du conseil (à l'exception de Mme Nancy St-Pierre qui a été élue plus tard) ont déposé les déclarations de candidatures signées comme l'exige la Loi.

04-01-2017

**CONTRAT /FORFAIT TÉLÉPHONIQUE /MARCEAU SOUCY
BOUDREAU, AVOCATS**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant forfaitaire de 400 \$ sera versé au cabinet Marceau Soucy Boudreau Avocats de Blainville afin d'avoir accès en tout temps pour l'année 2017 à un service illimité de consultations téléphoniques, de services juridiques en droit municipal, du travail, droit public et administratif pour tous les employés et dirigeants de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

05-01-2017

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM)**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au Député provincial M. Norbert Morin, une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) afin d'améliorer certaines routes de la municipalité.

La demande portera cette année sur les priorités suivantes :

L'amélioration de la Route de Picard, de la route de l'Église, des Rangs 5 Est et Ouest et de l'installation de glissières de sécurité aux abords de plusieurs chemins municipaux.

06-01-2017

PAIEMENT À LA FABRIQUE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE ET LA PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL POUR 2017

ATTENDU QUE le stationnement de l'église est utilisé par l'ensemble des contribuables pendant l'année,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de 500 \$ pour le déneigement du stationnement de l'Église de Saint-Joseph. Le conseil autorise aussi le paiement de 40 \$ pour une publicité dans le feuillet paroissial.

07-01-2017

RENOUVELLEMENT ET COTISATION ANNUELLE 2017

CONSIDÉRANT QUE plusieurs cotisations annuelles et adhésions sont à renouveler en janvier pour l'année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise le renouvellement et le paiement des associations suivantes : FQM, ADMQ, MMQ, PG, respectivement aux coûts suivants incluant les taxes : 1 036,91, 859,64, 7 270, 4 271,32 pour un total de 13 437,87 \$

08-01-2017

ADHÉSION / GONET

Il est proposé par M Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise le paiement pour le renouvellement du service de Gonet pour l'accès de la matrice graphique privé aux employés l'accès public pour la population.

09-01-2017

FORMATION EN EAUX USÉES

ATTENDU QUE M. Bruno Bossé, inspecteur, n'a pas eu de formation spécifique pour l'entretien annuel des filtres pour les eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise une formation offerte par Premier Tech aqua en ce qui concerne l'entretien annuel des filtres.

Cette opération permet de prolonger la durée de vie des filtres et d'assurer une performance adéquate sur l'ensemble de la durée de vie des milieux filtrants. Elle permet de briser le gâteau biologique qui se forme en surface et d'améliorer l'aération des filtres. L'entretien annuel est également attaché à la garantie que Premier Tech donne sur le produit afin de s'assurer que les filtres reçoivent tout ce qui est nécessaire pour bien performer sur toute la durée de vie.

10-01-2017

SOUFFLEUSE À NEIGE DE POUR L'OTJ

ATTENDU QUE la souffleuse à neige est brisée et qu'il est très important pour le déneigement de la patinoire et des sites d'écoflots ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à la majorité des membres présents que le conseil autorise une demande de soumission au vendeur Équipements V. Ouellet de Saint-Alexandre pour le coût de réparation. Celui-ci autorise la réparation jusqu'à un maximum de 700 \$, si le montant est plus élevé, le conseil

autorise l'achat d'une souffleuse à neige neuve chez Service agromécanique de Saint-Pascal au montant de 1499 plus les taxes.

- M. Yves Lapointe se retire de la décision et déclare son apparence de conflit d'intérêt puisqu'il est employé de cette compagnie.

11-01-2017

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois de janvier 2017 ;

Prélèvements directs : 2 840,13 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 1 050,71 \$ incluant une partie de remboursement de l'allocation du véhicule
- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 25 et 26 : 11 157,19 \$ et 104,12 \$ Liste des comptes à payer au 31 décembre 2016 : 9 283,42 \$

Liste des comptes à payer en janvier 2017 : 15 642,98 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

12-01-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h25.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice générale